



PRÉFET DE VAUCLUSE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE MONDRAGON**

OBJET :

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande déposée le 23 octobre 2018 par la société PRADIER CARRIERES dont le siège social est situé « 6 rue Victor Hugo » - CS 30137 à AVIGNON (84000 en vue d'obtenir le renouvellement et l'extension de la carrière située aux lieux dits «Les Cannes, Les Cazeaux, Les Ribaudes, Les Brassières Saint Andrieux, Gagne-Pain, Le Saussac, Ile du Banastier » à Mondragon.

La superficie totale des terrains concernés est de 240 ha.

Les installations projetées relèvent de l'autorisation.

Le projet est répertorié dans la nomenclature au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques suivantes :

2510-1 : Exploitation de carrières (autorisation).

2515-1-a : Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-1 -a – (enregistrement).

La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 kW.

1435 : Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.(non classé).

Le volume annuel de carburant liquide distribué étant inférieur ou égal à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total. Puissance totale : 2 030 kW.

4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant inférieure à 50 tonnes. (non classé)

La procédure d'autorisation environnementale unique couvre également la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Le projet est répertorié dans la nomenclature au titre des installations ouvrages travaux aménagement (IOTA), sous les rubriques :

3.2.3.0 : Plans d'eau permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha – (autorisation).

1.2.1.0 : À l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9 du code de l'environnement, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe d'une capacité totale maximale inférieure ou égale à 400 m³/h ou inférieure ou égale à 2 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau.- (non classé).

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Valérie BENOIT, directrice d'exploitation. Téléphone : 04 90 34 18 06

DECISION

A l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'autorisation d'exploiter sera soit un arrêté préfectoral, le cas échéant assorti des prescriptions particulières complémentaires, soit une décision de refus.

Le préfet de Vaucluse statue sur la demande dans un délai de trois mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Robert BOITEUX a été désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

DATE D'OUVERTURES – DUREE DE L'ENQUETE

L'enquête publique se déroulera en mairie de Mondragon du **8 juillet 2019 au 9 août 2019 inclus, soit pour une durée de 33 jours.**

DOSSIER

Le dossier d'enquête comprend une étude d'impact et son résumé non technique. Il est accompagné de l'avis de l'institut national de l'origine et de la qualité, de l'avis de la direction départementale des territoires, de l'avis de l'agence régionale de santé, de l'avis de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA (service biodiversité eau et paysages), de l'avis du service d'incendie et de secours de Vaucluse, de l'avis de la mission régionale d'autorité environnement (MRAe) et du mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier :

- physiquement en mairie de Mondragon : en consultant le **dossier papier** ou sur le **poste informatique** mis à disposition du public aux jours et horaires ci-dessous :

Mairie de Mondragon Rue des Clastres 84430 MONDRAGON	du lundi au vendredi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 SAUF le vendredi après midi de 13h30 à 17h
--	---

- par voie dématérialisée, en consultant le dossier sur le **site internet** de l'État en Vaucluse à l'adresse suivante www.vaucluse.gouv.fr .

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de Vaucluse (DDPP) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

RECUEIL ET TRANSMISSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations du public, en mairie de Mondragon :

Mairie de Mondragon Rue des Clastres 84430 MONDRAGON	Le Lundi 8 juillet 2019 de 9 h à 12 h
	Le mercredi 17 juillet 2019 de 9 h à 12 h
	Le jeudi 25 juillet 2019 de 14 à 17 h
	Le mercredi 31 juillet 2019 de 9 h à 12 h
	Le vendredi 9 août 2019 de 13 h 30 à 17 h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut également faire part de ses observations et propositions par les moyens suivants :

- sur le **registre d'enquête**, tenu à sa disposition, en mairie de Mairie de Mondragon - Rue des Clastres
84430 MONDRAGON. Ce registre à feuillets non mobiles est côté et paraphé par le commissaire enquêteur
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : enquete.publique@mairiedemondragon.fr avec en objet « *Enquête publique PRADIER CARRIERES* ». Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) dans les meilleurs délais ;
- par **courrier postal** à l'adresse suivante : Mairie de Mondragon, A l'attention de M. le commissaire enquêteur « *Enquête publique PRADIER CARRIERES* », - Mairie de Mondragon, 1 Rue des Clastres
84430 MONDRAGON.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par le commissaire enquêteur les jours et heures de permanence, sont consultables :

- au siège de l'enquête ;
- sur le site internet de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur établit ensuite un rapport et des conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- en mairie de MONDRAGON (84) et en mairies de Bollène (84), Lamotte- du-Rhône (84), Mornas (84), Pont-Saint-Esprit (30) , Saint Alexandre (30) et Vénéjan (30).
- à la direction départementale de la protection des populations ;
- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que tout autre frais auquel pourrait donner lieu l'instruction de la demande précitée, sera à la charge du pétitionnaire.

La note de présentation non technique du projet et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis, pour information, au conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques (R 189-39 Code Env.).